

Devrait-on détruire les ouvrages hydrauliques pour les espèces piscicoles ?



Pour que le 11 mars 2017 soit un succès, des empoisonnements ont été effectués ; cette gestion n'a rien à voir ni avec l'écologie, ni avec la prétendue « protection des cours d'eau » mais uniquement pour satisfaire le loisir du pêcheur. Ces popotes d'administration des stocks appartiennent aux associations de pêcheurs depuis les années 1950-1960. En tant que locataire du milieu, ces modes opératoires leur incombent. Mais

cela discrédite la rhétorique sur les besoins de circulation des espèces piscicoles et ne légitimise à aucun moment la destruction d'ouvrages préexistants appartenant à des tiers.

Introduire un jour des truites de 25 cm à pêcher le lendemain, souvent rendues stériles en pisciculture pour que leur maturation sexuelle ne perturbe pas un rythme optimal de croissance, relève d'une activité économique classique, en aucun cas d'une gestion durable. Les empoisonnements ne concernent que des espèces d'intérêt...pour le pêcheur. Une gestion écologique avisée consisterait à repeupler avec toutes les proies naturelles (détruites par la pollution) qui constituent le régime alimentaire des espèces ciblées, au lieu d'introduire en surdensité des poissons qui vont appauvrir l'écosystème en lui infligeant une prédation bien supérieure à ce que le milieu puisse produire. La « protection du milieu naturel » est bien une appréciation très subjective.

La [Fédération de pêche de l'Allier](#) par exemple expose une carte interactive qui localise les secteurs copieusement empoisonnés, qualifiés de « parcours surdensitaires ». C'est astucieux car il vaut mieux orienter le chaland vers un rayon bien approvisionné, surtout à l'ouverture du supermarché. La fédération diffuse à cet effet le tableau des déversements.

« L'objectif de ces parcours est de permettre aux pêcheurs de trouver des sites bien définis où des déversements sont réalisés en attendant l'ouverture du samedi 11 mars ».

Les pratiques de pêche devraient inciter la FNPF à plus de modestie quand elle invoque des concepts écologiques (pour la continuité notamment) que les autres devraient respecter. Des empoisonnements entre chaque obstacle naturel et artificiel, comme ils sont pratiqués depuis des décennies, permettront de continuer à satisfaire les pêcheurs.

Cela ne les rend pas crédibles quand ils invoquent l'environnement et la protection d'un milieu qu'ils ont profondément perturbé.

Photo : La Dépêche du midi

[Tweet](#)